



## Utiliser les médias pour se défendre ?



---

*Critiques et analyses des processus médiatico-judiciaires en jeu lors d'affaires judiciaires en général et antiterroristes en particulier*

*Hiver 2020-2021*



- A l'air libre, s'opposer à la répression  
<https://infokiosques.net/spip.php?article589>
- Guide à l'usage des proches de personnes incarcérées  
<https://infokiosques.net/spip.php?article61>
- Quelques archives de la lutte pour la défense libre  
<https://infokiosques.net/spip.php?article972>
- Qu'est-ce que le terrorisme  
<https://infokiosques.net/spip.php?article972>
- Face à l'outil anti-terroriste, quelques éléments pratiques  
<https://infokiosques.net/spip.php?article762>

**A trouver en bibliothèque, à chourrer :**

- *L'ennemi intérieur. La généalogie coloniale et militaire de l'ordre sécuritaire dans la France contemporaine*  
Mathieu Rigouste, La Découverte, 2009.
- *De la stratégie judiciaire*  
Jacques Vergès, Éditions de Minuit, 1968.
- *2008 / 2018 - Textes et documents relatifs à l'affaire dite « de Tarnac »*  
Lundi Matin#2

---

Au moment où l'État renoue avec l'anti-terrorisme comme outil de répression des luttes sociales, il semble nécessaire de contribuer à l'analyse des mécanismes que l'antiterrorisme implique et de participer à la construction d'une critique. Des textes décortiquant l'outil antiterroriste, le rôle des médias et la construction de l'ennemi-e intérieur-e nous semblaient manquer, ou du moins dater.

Nous traiterons ici des liens entre médias, justice et État dans leur construction de la figure de l'ennemi-e intérieur-e.

La posture face aux médias fait encore et toujours débat dans les milieux « anti-autoritaires ». Leur supposée position de neutralité font qu'il nous arrive de vouloir nous en servir pour opposer un discours aux constructions judiciaires. Nous souhaitons avec ce texte analyser ce qu'implique le recours aux médias, mais aussi donner des outils pour permettre aux collectifs et individus de se protéger un peu si'illes font ce choix.

Le « nous » dont il est question dans ce texte est tour à tour le « nous » des quelques un-es qui ont rédigé ce texte, et le « nous » des milieux « anti-autoritaires » (que nous ne tenterons pas ici de définir plus précisément) visés par les instructions antiterroristes .

---

## Ressources

### *A trouver en ligne ou dans les infokiosques*

### **I. Du journalisme de Préfecture à l'antiterrorisme, la construction du récit judiciaire**

### **II. Mediapart, média camarade ?**

### **III. L'outil médiatique et la construction de l'ennemi·e intérieur·e**

### **IV. L'usage des médias dans la préparation d'une défense**

### **V. Quelques conseils face aux médias**

- Mauvaises Intentions #1  
<https://infokiosques.net/spip.php?article592>
- Mauvaises Intentions #2  
<https://infokiosques.net/spip.php?article649>
- Mauvaises Intentions #3  
<https://infokiosques.net/spip.php?article945>
- Contribution aux discussions sur la répression antiterroriste  
[https://infokiosques.net/lire.php?id\\_article=761](https://infokiosques.net/lire.php?id_article=761)
- Analyse d'un dossier d'instruction antiterroriste  
<https://infokiosques.net/spip.php?article789>
- Les effets politiques de la répression  
<https://iaata.info/Les-effets-politiques-de-la-repression-3246.html>
- Se préparer collectivement à un procès  
<https://defensecollectivetoulouse.noblogs.org/files/2019/05/Se-pr%C3%A9parer-%C3%A0-un-proc%C3%A8s-CAJ.pdf>
- Ressources de la Défense Collective de Toulouse  
<https://defensecollectivetoulouse.noblogs.org/category/conseils-dc/>

## Pour conclure

Il n'existe pas de méthode magique et reproductible dès qu'on doit se défendre face à l'antiterrorisme. L'antiterrorisme mobilise un vaste panel d'outils politiques, policiers, judiciaires et médiatiques. Dans tous les cas, il nous apparaît important de bien prendre le temps avant de décider d'une stratégie de défense. Bien souvent, les groupes et collectifs, étant pris par l'urgence avec la tête dans le guidon, se retrouvent à accepter les sollicitations des médias et s'en mordent les doigts ensuite.

Quand nous sommes pris-es dans une instruction judiciaire, intrinsèquement longue, nous sommes désemparé-es. Nous avons rapidement l'impression de brasser du vent, d'être impuissant-es. Recourir aux médias pour porter un contre-discours donne le sentiment d'agir. Mais ce n'est pas une décision à prendre à la légère.

Nous espérons avoir permis l'émergence de discussions sur le sujet, et donné quelques éléments pour aider les collectifs et les proches à prendre ce genre de décisions.

## I. Du journalisme de Préfecture à l'antiterrorisme, la construction du récit judiciaire

Nous allons commencer par une histoire. Elle débute avec une rencontre entre un-e journaliste et sa source dans un café près du tribunal, ou alors un coup de téléphone matinal au bureau du quotidien local, à moins que ce ne soit une visite dans les bureaux du commissariat. La source déroule son récit. Un fait divers, un vol, une perquisition, une saisie de drogue... Le rituel est immuable. On s'y raconte un scénario. Il y a des victimes, un lieu, une chronologie, un mobile, des coupables. Les faits sont établis, de ces quelques éléments le journaliste va élaborer un article au dénouement que les destinataires finaux (l'auditrice, le lecteur, etc) interpréteront plus ou moins librement. Avec le sourire ou tremblant de peur. Puis on tourne la page, en attendant la prochaine histoire. Ou alors on guette une éventuelle suite, le récit n'étant pas si convaincant, certains éléments manquaient. La chute appelant de nouveaux rebondissements, on pourrait s'attendre à un feuilleton judiciaire...

Ces récits journalistiques d'affaires judiciaires sont tellement rodés qu'ils ont fini par créer leur propre catégorie : le journalisme de Préfecture<sup>1</sup>. Si leur production est si nombreuse, ce n'est pas uniquement par facilité. Le journalisme de Préfecture participe à la perpétuation de l'ordre établi. Il sert à construire, entre autres, des figures de coupables et de victimes.

C'est qu'à la base de toute affaire judiciaire, il y a un récit. Celui de la société avec ses lois et ses coutumes face à ceux qui l'égratignent, l'attaquent, la mettent en péril. Le récit judiciaire est

<sup>1</sup> <https://desarmons.net/2020/05/04/acrimed-medias-et-violences-policieres-aux-sources-du-journalisme-de-prefecture/>

plus ancien que le récit journalistique, mais avec l'outil médiatique le récit judiciaire trouve un allié de choix. Tous deux sont dans une relation d'inter-dépendance. Ils s'entretiennent, se renforcent. Leurs manières de fonctionner sont proches, rien d'étonnant à ce qu'ils se comprennent et travaillent parfois ensemble.

Ah oui, nous avons failli l'oublier. Il y a un catalyseur entre monde judiciaire et monde médiatique. L'État, le gardien de la société. Il veille à ce que ces allers-retours entre les deux mondes, judiciaires et médiatiques, ne dérapent jamais. C'est lui que sert le pouvoir judiciaire, et tout récit doit veiller à ne pas le mettre trop en péril. L'État tolère ces petites confidences entre monde judiciaire et monde médiatique, jusqu'à parfois les encourager. Il y a même une école où l'on peut retrouver mêlé-es politiques, juges, journalistes et flics, c'est l'Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur. Depuis l'an 2000, les procureurs prennent en charge la communication avec la presse et bénéficient d'ateliers de média training.

C'est ainsi qu'on en arrive au point où la majeure partie des affaires judiciaires a son versant médiatique. De la chronique des chiens écrasés remplissant les pages du journal local, aux journalistes stars des médias nationaux et leurs grandes enquêtes d'investigations. Cette production participe à la perpétuation des figures de coupables et de victimes. C'est ainsi que la société fonctionne. Il y a des cases, à chacun-e d'y trouver la sienne et d'y rester, ou bien on se chargera de marteler pour l'y faire rentrer. Il y a les bonnes et les mauvaises places. Les bon·nes et les gentil·les. Médias comme justice élaborent les meilleures histoires, celles qui restent les plus simples, compréhensibles par tou·tes, avec des rôles précis, où tout le monde peut se retrouver. On déteste le coupable, on a de l'empathie pour la victime, on se rappelle qu'on est innocent-e.

tenir au courant, à nous consulter, à nous faire relire avant publication. On se retrouve parfois à lire un article sur nous-même sans avoir été prévenu·es ni avoir pu proposer quoi que ce soit.

- Éviter les interviews mais leur proposer les écrits, communiqués, textes publiés par les collectifs/groupes/personnes, c'est le meilleur moyen de contrôler sa communication. Si l'on accepte malgré tout une interview, demander si l'entretien sera entièrement retranscrit ou si seulement quelques extraits seront utilisés pour combler un article.
- Discuter dès les premiers rendez-vous avec ses avocat·es des relations avec la presse. Si on sait que des articles sont en préparation, contacter ses avocat·es pour savoir s'il·les ont aussi été sollicité·es. Leur imposer de se coordonner avec nous, ne pas hésiter à leur rappeler que ce n'est pas à elleux de décider à la place des inculpé·es et des proches<sup>12</sup>.

---

<sup>12</sup> Ce n'est qu'une partie des choses à discuter avec son avocat·e : « Méfions-nous des avocat·e·s de la trempe de Zuper Zorro » <https://paris-luttes.info/mefions-nous-des-avocat-e-s-de-la-14679?lang=fr>

## V. Quelques conseils face aux médias

Nous avons voulu ici recenser différentes raisons pour lesquelles il nous paraît risqué de s'adresser aux médias. Si, quand bien même, certain-es décideraient d'y faire appel, nous nous sommes dit qu'on pouvait partager quelques outils qui peuvent permettre de maîtriser le pire.

- Se renseigner sur le média et sur le journaliste, lire ses articles, se faire une idée sur le ton et le fond politique de ceux-ci. Savoir si l'article sera en accès libre ou payant. Demander si le journaliste ne produira qu'un sujet ou bien si il prévoit un suivi sur du long terme.
- Faire une liste des choses sur lesquelles aucune concession ne sera faite, les choses à exiger du journaliste : anonymat, formulations, aspects importants qui doivent absolument figurer dans l'article, et ceux qui ne doivent surtout pas y figurer.
- Garder les traces de tous les échanges avec les journalistes peut s'avérer utile, quand il s'agit de revenir sur ce qui s'est dit, si jamais le journaliste faisait preuve de mauvaise foi.
- Exiger qu'une relecture ou un visionnage soit fait. S'autoriser des modifications avant la publication de l'article ou de la vidéo. Se réserver le droit de ne pas diffuser le sujet si l'on change d'avis. Noter ces exigences dans un mail ou un courrier, avec l'éventuel accord du journaliste.
- Relancer le journaliste de manière régulière. Dans l'urgence, illes ont souvent tendance à zapper leurs engagements à nous

Les catégories qui nous intéressent dans ce texte sont donc celles de coupables et d'innocent-es, de victimes et de monstres, d'ennemi-e de l'État et de citoyen·nes modèles.

Comme nous l'avons dit, ces figures précèdent l'existence du journalisme mais restent toujours aussi puissantes. Leur usage se perpétue, se réactualise. Un -isme par là, un -eur par ici, un ultra-truc ailleurs. La société, l'opinion publique prend peur. Un fait divers est saisi par les médias qui donnera quelques temps plus tard une nouvelle loi, un nouvel outil de répression ou de contrôle qui bien souvent attendait au fond d'un tiroir le moment opportun pour être instauré. L'État se repose sur le pouvoir des médias et leurs capacités à façonner l'opinion publique pour imposer sa loi. Chacun-e peut tenter de participer à ce jeu. De loin, cela paraît si facile. Nous aussi, nous pourrions y jouer.

Mais pour plusieurs raisons, ce n'est pas si simple. La première est tout simplement que nous ne sommes pas dans les « bonnes » catégories, celles qu'affectionne l'opinion publique.

Ensuite nous sommes plus souvent utilisé-es par l'outil médiatique que nous ne l'utilisons. Nos discours, nos idées critiques n'y sont pas valorisés, souvent ignorées et même détournées. Nos sentiments, nos doutes et nos angoisses sont elles exacerbées et manipulées.

Troisièmement nous n'avons pas les mêmes codes et pratiques que les journalistes, à leurs yeux nous ne sommes pas légitimes. Nous sommes un sujet comme un autre. Nos paroles peuvent être coupées, détournées, volées, déformées.

Enfin le résultat de tout cela est que la plupart du temps, lorsque nous jouons avec l'outil médiatique et sollicitons des journalistes, nous nous retrouvons avec des articles débordant de pathos qui ne font que renforcer les figures inhérentes aux affaires

judiciaires : coupables et innocent-es, victimes et monstres, ennemi-es de l'État et citoyen·nes modèles.

Souvent, même si l'on ne s'y reconnaît pas, nous sommes déjà inscrit-es dans les cases que la société façonne. Nous sommes les -ismes, les -eurs, les ultra-trucs. Nous pouvons alors être tenté-es de lisser nos discours, de montrer une autre image, et de faire appel aux médias afin de pouvoir agir sur cette soi-disant opinion publique, pour la faire pencher de notre côté. Avoir l'assentiment des masses devient un objectif à atteindre. Il faut alors faire des concessions puisqu'il est nécessaire de sortir de la catégorie -isme, de la case -eur. Puisque nous avons été malgré nous catégorisé-es, et que ces catégories servent à légitimer la répression policière, judiciaire et politique, parvenir à s'en échapper paraît être une bonne stratégie. Il faut nous aussi nous adresser à la société, alors on pense à se servir des journalistes.

Or c'est bien læ journaliste qui écrit l'article, c'est donc ellui qui garde la main sur ce qui sortira de notre rencontre. Des heures d'entretiens et d'interviews se distillent, et en substance ce sont surtout les phrases chocs et les propos créant l'émotion qui seront gardés. C'est la matière la plus simple à recueillir et à travailler. En ce qui concerne les faits ou le discours critique, il faudra repasser plus tard. Les faits ont été établis par les enquêteur·ices, validés par les magistrats et constitueront l'ossature de l'article. Parfois nous n'avons ni la possibilité ni l'envie d'apporter d'autres faits. Les propos politiques, eux font rarement de bons papiers, et l'on se risque peu à en produire dans ces situations où nous sommes contraint-es de parler pour ceux qui ne peuvent le faire (comme quand nos ami-es sont en prison). Pour læ journaliste, nous sommes un bon sujet, mais probablement pas grand chose de plus. Au final la plupart du temps les interviewé-es ne peuvent pas relire l'article avant qu'il ne soit publié, et encore moins donner leur avis

Lors d'une instruction, avec plusieurs personnes mises en examen, une des stratégies qui a permis dans des procès précédents de prendre le moins cher possible tout en se donnant un peu de la force, c'est la stratégie de défense collective. Le fait non seulement de se coordonner mais surtout de dire la même chose, de faire bloc face au juge d'instruction, de maintenir le droit à garder le silence, quelles que soient les questions. Une fois le dossier entre les mains, le décortiquer ensemble, sans la supervision des avocats, relever les absurdités, les vices, les failles, sur lesquelles on peut se baser ensuite pour construire une défense. La défense collective c'est cela pour nous, ou la défense « sauve tout le monde » (comme le dit la Défense Collective de Toulouse), c'est se défendre en se basant sur les éléments du dossier, pas sur nos profils, pas sur nos idées politiques, pas sur le dos des autres. En répondant à la justice sur son propre terrain, avec ses outils à elle, qu'elle a volontairement fait opaques et compliqués et qui sont conçus pour isoler.

Quelques rares brochures existent sur ce sujet, mais on n'a que trop peu eu de retours de procès avec des stratégies de défense collective. On espère que ce texte provoquera des discussions sur le sujet dans plein de collectifs différents.



s'écraser face au juge, mais en même temps l'objectif est de prendre le moins cher possible, tout en essayant de ne pas trahir ses idées politiques ni d'enfoncer les autres (qu'elles soient dans la même affaire, ou dans celles à venir).

Certaines personnes se concentrent sur le fait de prendre le moins cher possible, quitte à raconter des trucs absurdes aux enquêteur-ices (ou aux médias), à renier leurs idées politiques, à sortir des tournures de phrases qui frisent la délation (« c'est pas moi qui ai fait ça, regardez les caméras »...).

D'autres pensent que leurs idées politiques ont une certaine légitimité et que les expliciter devant une caméra ou un juge permettra à l'opinion publique de prendre conscience de certains trucs, et que le juge ne pourra que relaxer sous la pression de l'opinion publique.

D'autres personnes encore tiennent mordicus à garder une posture de pseudo radicalité et ne pas donner son identité, ne rien dire face au juge, quelle que soit la situation.

Il nous semble que parmi ces stratégies il y a des éléments qui peuvent jouer à notre avantage. Par exemple, mettre en avant son profil devant le juge des libertés et de la détention pour éviter d'être enfermé-e (les garanties de représentation) mais refuser d'en faire la base de sa défense au procès, ne rien déclarer en GAV, selon les situations refuser de donner son identité, ne rien déclarer face au juge d'instruction, mais attendre la fin de l'enquête et la maîtrise du dossier pour donner des réponses qui s'appuient sur celui-ci. Bref, tenter d'articuler les moyens de se défendre pour élaborer une stratégie.

et imposer des modifications, ni décider de ce qui sera diffusé tout court. Journaliste, cela reste un métier. Un métier de spécialiste. Il est peu probable que l'on puisse parler d'égal à égal et que notre voix soit entendue. Encore moins qu'elle soit justement rapportée.

L'article commencera par un titre choc et assez vendeur, parce qu'il faut bien gagner sa croûte et justifier son travail face à son employeur. Nous aurons droit à quelques citations. Nos avocat-es s'exprimeront sur les faits, pour contrebalancer le récit des magistrat-es et enquêteur-ices. Peut-être qu'un tract ou qu'une prise de parole sera évoquée, un lien vers un site militant sera partagé. Et nous y verrons la preuve que nous pouvons tisser des complicités avec certain-es journalistes.

Pourtant, en voulant reprendre la main sur ce qui est dit sur nous, on se retrouve encore plus dépossédé-es, et parfois on (s'y) perd. L'article n'aura fait que construire un contre-profil à celui monté précédemment dans l'instruction judiciaire. En négatif, ce profil en construit d'autres. Si lui ou elle n'incarne pas la figure de l'ennemi-e intérieur-e, les autres oui ? Si lui ou elle est un-e citoyen-ne modèle tombé-e par erreur dans les griffes de la justice, les autres non ?

Ces contre-profilés privent des inculpé-es de leur capacité de défense. Ils valident les profils de coupables idéaux construits ailleurs par la justice et dans les médias. En voulant utiliser les médias pour s'attaquer aux catégories révélées par les confidences des enquêteur-ices et des juges, nous risquons de renforcer ce qui les fonde.

Le pari de l'opinion publique est un pari risqué. Il ne suffit pas de s'y tenter pour y parvenir. Avoir la sympathie des masses ne garantit en rien la possibilité de sortir de la figure de l'ennemi-e

intérieur-e. Échapper à l'image d'ennemi-e intérieur-e ne suffit pas non plus à esquiver une instruction antiterroriste.



médias, l'État. On en valide la peine qui est destinée à cette catégorie, et on condamne toutes les personnes qui appartiennent à cette catégorie à recevoir le même type de peine.<sup>11</sup>

D'autres stratégies de défense consistent parfois à s'expliquer sur nos positions politiques face aux juges. Ce qu'on peut appeler « défense politique ». Vu que l'objectif de ce texte n'est pas de discuter des différents types de défenses et des moyens de les mettre en œuvre, nous n'allons pas trop nous attarder sur celle-ci. Seulement certain-es camarades décident d'utiliser les médias comme un des moyens de mettre en place une défense politique. Là aussi, le profil créé par les médias, (De *Médiapart* à *La Dépêche*), nous échappe, et nous enferme dans une stratégie de défense de profil. Au début d'une enquête, inculpé-es et proches ne savent pas grand chose du dossier. Faire appel aux médias à cette temporalité revient alors à nous couper d'autres possibilités de stratégies de défense, car on s'enferme dans la seule possibilité à ce moment là : la défense de profil, avec les médias.

Au delà de la création de contre-profil, les médias nous enferment aussi dans une sorte de « star system ». L'affaire de Tarnac en est un exemple effarant.

On pourrait aussi se demander quel intérêt nous pouvons avoir à dire aux médias et aux juges ce que l'on pense ? A-t-on vraiment envie d'avoir comme interlocuteur-ices les juges et les journalistes ? En quoi cela s'éloigne t-il de nos positions politiques ? En quoi cela semble-t-il cohérent politiquement ?

Trouver une manière de se défendre repose sur un équilibre complexe. On veut éviter de rentrer dans le jeu de la justice et de

<sup>11</sup>Beaucoup d'avocat-es poussent à parler et à adopter ce type de défense quand illes n'ont pas assez bossé le dossier.

## IV. L'usage des médias dans la préparation d'une défense

Quand on se retrouve emmêlé-es dans des procédures judiciaires, notamment les instructions, et encore plus les instructions antiterroristes, nous ne savons pas trop quoi faire, et parmi les rares outils à notre disposition pour nous défendre, on a envie d'essayer les médias. Rétablir une sorte de vérité, la faire entendre par un maximum de personnes, apparaît comme une stratégie possible pour contrer les conneries qui se racontent sur nos faces.

Cela dit, faire appel aux médias lors d'une procédure judiciaire implique, comme on l'a dit précédemment, d'utiliser les journalistes, ces mêmes acteur-ices qui participent à la construction de coupables idéales et d'ennemi-es intérieur-es. Ce qu'on a vu précédemment dans ce texte, c'est qu'en utilisant les médias, on crée un contre-profil, c'est sur ce contre-profil ensuite que reposeront les éléments de défense.

Le contre-profil, c'est dire autre chose de nous. Focaliser l'attention sur des aspects plus « respectables » de nos vies, expliquer et détailler les actes que la justice réprime, se donner une image « bon enfant ».

Ce qu'on entend par défense de profil, et ce qui nous semble problématique dans cette forme de défense, c'est le fait de mettre en avant un aspect de la personne pour s'attirer la sympathie du juge pour minimiser la peine (ou à minima expliquer les causes de ses actes) : un passé difficile, un problème d'addiction, ou au contraire une insertion sociale exemplaire, etc. On joue avec les stéréotypes, on valide ainsi les profils créés par la justice, les

*« Se reconnaître de près ou de loin dans ces catégories définies par l'état: « violence », « ennemi intérieur », « terroriste », « casseur », « prisonnier politique », a pour effet de perpétuer les séparations. Se conformer au portrait dressé par le pouvoir et ses médias, accepter de se fondre dans une photo de groupe, c'est se placer sur le terrain de l'état. La "violence" n'est pas l'unité de mesure de la radicalité politique. L'important, c'est de s'attaquer à ce qui fonde le capitalisme. Les catégories fabriquées par le pouvoir ne doivent déterminer ni nos discussions, ni nos actes, tant sur le fond que sur la forme. Ce qui nous importe, c'est de construire collectivement un rapport de force, pas de se laisser détruire ou isoler. »*

**Briser les prismes de l'État juin 2008, L'envolée n°23  
& Mauvaises Intentions 2**

## II. Mediapart, média camarade ?

Mediapart fait partie des médias sur lesquels nous sommes le plus enclin-es à nous reposer pour porter nos discours. En effet, Mediapart est par certains aspect sympathique. On peut y lire des articles complets, avec un réel travail d'enquête, et certains sujets ne sont abordés que par elleux. En filigrane se devine leur positionnement politique « de gauche ». Leurs choix rédactionnels ont petit à petit établi l'image d'un média capable de faire trembler le pouvoir en révélant des secrets d'État, des pactes de corruption, des violences policières, etc.

Pourtant leur démarche n'est ni complètement désintéressée, ni uniquement motivée par une supposée proximité politique. « *Mediapart, seuls nos lecteurs peuvent nous acheter* », derrière son côté cool et alternatif ce slogan reste un problème. Il faut acheter Mediapart. Il faut vendre des articles, de l'abonnement. Pour cela il faut du scoop, ou à minima du sensationnel afin de faire grimper le chiffre d'affaire.

Comme n'importe quel média, Médiapart use de titres « vendeurs », affiche des accroches qui vont convaincre ses potentiels lecteurs de s'abonner. Les articles, même les enquêtes les plus poussées, ont donc comme premier objectif de provoquer l'émotion, le buzz, les likes. La presse recrache les dépêches AFP, les mots des flics, ce qui est dit par la concurrence. Les mêmes éléments se retrouvent partout. Alors illes cherchent de l'info exclusive. Obtenir des infos des proches fait partie des enjeux.

Cela devient problématique lorsque ces articles traitant d'une affaire judiciaire ne contiennent que les confidences des familles et des proches. Nous y avons recours comme si Mediapart en tant

L'État se construit ainsi un-e ennemi-e sur mesure conçu pour provoquer la peur des « honnêtes citoyen·nes ». Chacun-e doit se positionner contre cet-te ennemi-e, une certaine sympathie en mot ou en acte valant d'être mis dans la case « ennemi-e d'État », « terroriste ». C'est sur cette peur que repose l'acceptation d'un éventail d'outils répressifs, qui n'auraient jamais été acceptés dans d'autres cadres car une bonne partie de la population les auraient qualifiés d'« anti-constitutionnels » ou de « liberticides ». Il y a les mesures spectaculaires, et puis toutes celles rentrées petit à petit dans la norme et permettant une micro-gestion de la population et des envies subversives. Ce sont les régimes d'isolement en prison, la généralisation de la biométrie, le fichage ADN pour tou-tes, les caméras et la reconnaissance faciale, la criminalisation progressive d'actes et de pratiques, les patrouilles de militaires dans les rues, le téléphone dans la poche qui dit à l'état où tu es, ce que tu fais et avec qui, les drones, le « retour » des frontières fermées<sup>10</sup>.

---

10 Plusieurs routes frontalières entre la France et l'Espagne ont été fermées ces derniers mois, au nom de la lutte contre le terrorisme et l'immigration.

*« L'ennemi intérieur trouvé, il faut lui donner un nom.  
« Organisation » c'est un peu gros quand même, alors on va appeler  
ça « mouvance », c'est passe-partout ! Et comme les RG ne se  
renouvellent pas beaucoup, on va aller chercher un nom dans les  
années 80, où flotte le spectre de la lutte armée. Alors « anarcho-  
autonome ». Que personne ne se soit jamais revendiqué comme tel  
n'est pas un problème... Il fallait bien trouver un nom. Vous avez  
déjà vu une organisation terroriste anonyme vous ? C'est la magie  
de l'état, autrement dit un montage politico-judiciaire en bonne  
et due forme. »*

***Vues du délire antiterroriste par Farid, 17 juin, indymedia nantes &  
Mauvaises intentions 2***

*« L'état tente de prévenir toute volonté de protestation avant  
même qu'elle ne se traduise en actes. »*

***Briser les prismes de l'État Juin 2008, L'envolée n°23  
& Mauvaises Intentions 2***

que « contre-pouvoir » possédait cette capacité intrinsèque de rétablir la vérité. Il suffirait de quelques heures d'interview donnant un article pour faire s'écrouler une instruction. Ce qui est dit dans l'instant sera ensuite gravé dans un article qui une fois publié pourra être utilisé par qui veut, du juge aux réseaux sociaux et groupes politiques.

Surtout, Mediapart est le site qui a publié un long article de Mathieu Suc et Jacques Massey le 1er septembre 2019 sur « ces revenants du Rojava qui inquiètent les services de renseignement ». Au printemps suivant, en avril 2020, si l'on en croit la chronologie décrite par la presse, la DGSI commençait la surveillance des personnes arrêtées le 8 décembre 2020.

Il faudrait être bien naïf·ve pour ne pas voir un lien entre la publication de cette enquête et l'opération policière et médiatique menée un an plus tard. Cet article, construit quasi exclusivement sur des propos de membres des services de renseignement, participait à renouveler la menace de l'ennemi-e intérieur-e.

Plus d'un an après, les sources des journalistes ne manqueront pas de raconter à propos des inculpés du 8 décembre que l'un d'entre eux est suspecté de s'être rendu au Rojava. Un autre élément, offert par les mêmes sources au sein des renseignements et décrit dans Mediapart en septembre 2019, sera repris dans la presse en décembre 2020. Les journalistes de Mediapart écrivaient : « selon nos informations, deux militants d'ultragauche se sont rendus en Colombie afin de rencontrer des membres de l'ELN, une organisation terroriste qui a revendiqué un attentat, le 17 janvier dernier, contre une école nationale de la police à Bogotá, qui a fait 21 morts et 68 blessés ».

En décembre 2020 toujours, on pouvait lire dans Le Point : « Selon la DGSI, M. H. s'est rendu en Colombie, où il a eu des contacts avec l'ELN, un groupe considéré comme terroriste par Bogotá et rival des Farc »<sup>2</sup>.

Rappelons que le déclenchement des multiples affaires antiterroristes visant la « mouvance anarcho-autonome » en 2007/2008<sup>3</sup> avait été précédé d'une campagne médiatique similaire. Les journalistes rapportaient « [l'inquiétude des autorités face à] la résurgence de groupes extrémistes ». Et des policiers confiaient : « Cette poignée d'ultras nous rappellent de mauvais souvenirs : dans les années 1970, les « autonomes » ont commencé par des actions similaires et cela s'est terminé par des bombes et des assassinats. »<sup>4</sup>.

Nul doute que si Mediapart, qui venait à peine de se lancer à l'époque, avait eu l'audience nécessaire c'est aussi à leurs oreilles que serait venus murmurer les services de renseignements. Mediapart manie à la fois le marteau et la plume en participant à planter le décor justifiant la recherche de coupables idéal-es, de l'ennemi-e intérieur-e, pour quelques mois plus tard récolter les confidences de leurs proches désemparé-es ou gratter du papier avec une enquête spectaculaire.

---

2 [https://www.lepoint.fr/societe/ultragauche-le-profil-hors-norme-des-hommes-interpelles-par-la-dgsi-14-12-2020-2405664\\_23.php](https://www.lepoint.fr/societe/ultragauche-le-profil-hors-norme-des-hommes-interpelles-par-la-dgsi-14-12-2020-2405664_23.php)

3 On peut retrouver un suivi et des analyses dans les 3 brochures *Mauvaises Intentions* [https://infokiosques.net/mauvaises\\_intentions](https://infokiosques.net/mauvaises_intentions)

4 Le Figaro *L'extrême gauche radicale tentée par la violence*, 8 juin 2007

En amont des outils répressifs, ou à côté, en parallèle, le montage médiatico-judiciaire de catégories de population dangereuses pour le reste de la société permet surtout la délation, mais encore plus la suppression des idées révolutionnaires. La contre-insurrection, l'antiterrorisme ne doit pas viser seulement l'insurgé-e, mais toute la population. Dans cette doctrine, on ne peut pas dissocier l'aspect propagande médiatique de l'aspect « actif » : la répression.

La possibilité d'imaginer renverser l'État et la police est supprimée. Aujourd'hui, comme un sujet tabou, personne n'ose penser envoyer valdinguer son bureau et dire merde à son patron. Ou aux flics, ou à son propriétaire, ou être solidaire de cette personne en train de se faire fouiller dans la rue par 5 militaires.

Dans le cadre des luttes et mouvements sociaux, cela donne une « gauche », voire une « extrême-gauche » se désolidarisant, souvent préventivement, de « l'ultra-gauche » et des « casseur-euses ». On se dissocie de pratiques et d'actes qui faisaient partie de l'éventail d'actions de certaines structures syndicales et organisations politiques il n'y a pas si longtemps. On a bien vu la CGT désarrêter des gens à une certaine époque... puis les médias ont vomi leur merde sur les anarcho-autonomes pendant que les grévistes devenaient des « preneur-euses d'otage » et c'était fini.

« Croire qu'une catégorie est plus sujette que les autres à la vindicte du pouvoir fait oublier la violence de la répression que subissent l'ensemble de tous ceux qui sortent du cadre. Ainsi, les "prisonniers politiques" n'ont pas l'exclusivité de l'isolement, de la longueur des peines, de l'acharnement judiciaire; les petits dealers ou les voleurs à la roulotte sont soumis au même régime que les militants interpellés. Tous ont droit aux mêmes techniques de surveillance et d'intervention "démesurément" violentes et parfois meurtrières. »

**Briser les prismes de l'État Juin 2008, L'envolée n°23  
& Mauvaises Intentions 2**

« La notion d'« antiterrorisme » sert à amalgamer des projets, des actes radicalement différents, et permet de renvoyer dos à dos ce qui est appelé les «réseaux islamistes», les «mouvements nationalistes» et la «mouvance anarcho-autonome», alors que chacune de ces dénominations fourre-tout recouvre toutes sortes de projets bien distincts, d'analyses et de démarches différentes. Sans oublier que cet amalgame permet de faire passer les luttes sociales et le sabotage pour des actes dits «terroristes». L'état n'est ni «terroriste», ni «antiterroriste» ; c'est «une bande d'hommes en armes et ses annexes» (K. Marx). Il détient le monopole de la violence; de la plus quotidienne à la plus spectaculaire. »

**Briser les prismes de l'État Juin 2008, L'envolée n°23**

**& Mauvaises Intentions**

### III. L'outil médiatique et la construction de l'ennemi·e intérieur·e.

Médias et justice aiment créer des nouveaux mots, de nouvelles appellations qui font croire à une nouvelle « menace ». Derrière ces mots, c'est une réactualisation d'anciennes méthodes de contrôle et de répression, avec comme nouveauté le fait qu'elles s'étendent à d'autres délits, crimes, voire simplement à certaines catégories de la population. En clair, ce qu'on appelle antiterrorisme ne date pas des années 2000, mais puise son inspiration et ses méthodes dans les doctrines militaires françaises de contrôle des populations colonisées.

La création d'un ennemi·e intérieur·e est le mécanisme le plus emblématique de ces doctrines. Lorsque c'est nécessaire, c'est à dire lorsqu'un segment de population doit être écrasé, médias et justice fabriquent une figure, un stéréotype, un profil. Ils focalisent l'émotion sur celui-ci, provoquent la peur, et justifient ainsi la criminalisation des pratiques partagées par les personnes qui ont l'air de rentrer dans ce profil.

Nous allons ici essayer de faire une chronologie non-exhaustive des moments emblématiques de l'utilisation des outils de contre-subversion.

En période coloniale, avant l'élaboration des doctrines contre-subversives contemporaines, l'ennemi·e de la société occidentale était le « sauvage » avec ses croyances impies, son régime alimentaire étrange, son agressivité permanente, son incapacité à être « docile ». Se justifient ainsi deux cents ans de violences, de massacres, de pillages de ressources naturelles, de destructions de civilisations entières. Les compagnies coloniales et les nations de

Prenons, au hasard, l'exemple de la Colombie. En 6 ans, entre 2002 et 2008, l'armée y a exécuté au moins 6 400 civils les faisant ensuite passer pour des guerrilleros. L'efficacité de la lutte anti-guerrilla était mesurée au nombre de guerrilleros tués-es...

États français et colombien collaborent activement en matière de police et de défense. L'armée colombienne a développé ses pratiques contre-insurrectionnelles, « l'action intégrale », en renouvelant les doctrines états-uniennes elles-mêmes reprises des stratégies pensées par David Galula entre autres, et appliquées par l'armée française au XXème siècle dans les guerres coloniales. Aujourd'hui les militaires français-es se disent « *intéressés par l'expertise opérationnelle des forces armées colombiennes* » dans la lutte anti-guerrilla<sup>9</sup>.

---

<sup>9</sup> Rapport d'information du Sénat « Colombie : une paix encore fragile » 2018-2019 <https://www.senat.fr/rap/r18-548/r18-5488.html>



« *Les anarcho-autonomes, c'est la construction artificielle, a posteriori, d'une mouvance qu'on veut réprimer.* » Bruno, inculpé pour « groupement en vue de la préparation d'actes de terrorisme » en 2007<sup>8</sup>

Fin novembre et début décembre 2018, l'État français est débordé par l'ampleur du mouvement Gilets Jaunes. Face à la violence insurrectionnelle d'une partie de la population qui n'a jamais été confrontée à la répression policière et judiciaire des mouvements sociaux, l'État tente tout d'abord un classique, « l'infiltration des black blocs » pour appeler à la dissociation. La manœuvre ne prend pas et le mouvement bénéficie encore d'un large soutien. S'invente alors « l'ultra jaune » qui est tantôt manifestant-e de bonne foi manipulé-e par l'extrême-droite ou l'extrême-gauche, tantôt le gilet jaune « radicalisé » refusant les appels au calme, les manifestations déclarées, la désignation de porte-paroles.

Le point commun à tous ces profils au fil du temps apparaît être l'appartenance à une certaine classe. Ce que certain-es nomment « classe dangereuse », à la croisée entre personnes racialisées, minorisées, prolétarisées. Ce sont à la fois les pauvres, les non-blanc-hes, les marginales-aux, qui en plus d'être au bas de l'échelle socio-économique, ne se laissent pas faire.

Sur ces ennemi-es, l'État va s'autoriser un panel de moyens répressifs, du plus insidieux au plus extrême. Les politiques d'exception sont justifiées : guerre de basse intensité, emprisonnements « préventifs », enlèvements, attentats, tortures, assassinats... Ces expérimentations de maintien de l'ordre sont souvent ensuite reprises et normalisées.

<sup>8</sup> <https://www.humanite.fr/societe/les-%C2%AB-anarcho-autonomes-%C2%BB-mouvance-fantome-en-proces-496711>

l'Occident ayant besoin de l'accord de l'opinion publique, et donc de la main d'œuvre pas chère en Europe s'occupant entre autres de la transformation des matières premières importées, pour pouvoir continuer à coloniser. Ce « sauvage » est né dans les salles de classe de la III<sup>ème</sup> République, dans les zoos humains d'Europe et d'Amérique du nord au XIX<sup>ème</sup> siècle, dans la littérature et les récits de voyage des premier-es colons.

Pendant la Commune de Paris, les Versaillais-es créent la figure de la « Pétroleuse », soit-disant coupable des incendies. La répression des anarchistes permet à cette période l'acceptation de nouvelles techniques de contrôle, encore utilisées aujourd'hui, notamment le bertillonage<sup>5</sup>.

Au sortir des deux guerres mondiales, l'ennemi-e change de visage. Il vient « de l'Est » et s'incarne dans le « bolchevique », la



<sup>5</sup> Appelé aussi système Bertillon ou anthropométrie judiciaire, technique criminalistique mise au point par le Français Alphonse Bertillon en 1879. La technique repose sur l'analyse biométrique accompagnée de photographies de face et de profil. Malgré les critiques qui jugent cette méthode peu fiable et attentatoire aux libertés individuelles, elle [est utilisée en 1892 pour l'arrestation] de Ravachol. De nombreux pays décident de l'intégrer à leur système judiciaire, comme les États-Unis en 1888, ou l'Angleterre en 1894 <https://fr.wikipedia.org/wiki/Bertillonage>

« communiste », le « rouge » infiltré partout et menaçant la survie de la civilisation de l'Ouest.

En période de décolonisation et de guerres d'indépendance, les intellectuel·les de l'armée française théorisent la lutte anti-subversive ou contre-insurrectionnelle. Les méthodes appliquées depuis plusieurs siècles contre les ennemi·es successif·ves de l'État deviennent une doctrine dont l'objectif est d'isoler de la population la « guérilla » en créant une figure « d'ennemi·e intérieur·e ». La figure de l'autre se renverse, s'adapte en fonction des intérêts de l'Empire : le sauvage pendant la conquête pour légitimer « la supériorité de la civilisation occidentale », puis la figure du « barbare » pendant les soulèvements et les guerres de décolonisation.

Le « sauvage » on le soumet, le « barbare » il faut l'écraser...

Mais læ colonisé·e n'est plus si « barbare » lorsqu'elle reconnaît la victoire française ou permet la pacification (comme Abdelkader ibn Muhieddine ou Aimé Césaire).

Des années 80 jusqu'aux années 2000, avec la paupérisation de la société et la destruction de la classe ouvrière, « l'essor des banlieues », l'ennemi·e intérieur·e devient læ jeune délinquant·e, les descendant·es de l'immigration vivant dans les quartiers populaires. Les « caïds de cités », les « sauvageon·nes », les « bandes de racailles » qui dealent, cassent, agressent et qu'il faut mater.

En parallèle, et alors que de nombreux autres groupes de l'époque adoptent des pratiques similaires, Action Directe devient la référence commune aux flics et aux journalistes lorsqu'il s'agit d'évoquer la violence « d'extrême-gauche ». Cela le reste

aujourd'hui encore<sup>6</sup>. Peu après les arrestations de décembre 2020 Laurent Nuñez (ancien directeur de la DGSI, et ex-secrétaire d'État à l'Intérieur et désormais coordonnateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme - beurk !) racontait au Parisien « *Nous avons toujours pris au sérieux l'ultra gauche qui, depuis Action directe, a une histoire en France. Avec l'affaire que vous évoquez, nous avons assisté à une « montée en gamme », si j'ose dire, de l'ultra gauche.* »<sup>7</sup>

En 2001, avec les attentats du World Trade Center, l'État réactualise le profil issu de la répression des luttes anti-coloniales de l'immigré·e dangereux·se. Ce sont à nouveau tou·tes les musulman·nes qui sont une menace potentielle pour les États occidentaux.

A la fin des années 2000, après les émeutes dites « de banlieues », et la puissance du mouvement contre le CPE, l'État crée deux nouveaux profils, ou plutôt réactualise ceux déjà existants. Il y a, à nouveau, la menace des jeunes de banlieue qui sèment la terreur et violentent les flics. En parallèle, ce sont maintenant aussi les « anarcho-autonomes », vivant en squats, luttant contre les CRA et les prisons, « pratiquant l'autogestion » et fonctionnant en réseaux affinitaires.

---

<sup>6</sup> En novembre 2008 on pouvait lire un condensé de clichés dans un article de l'Obs intitulé *SNCF : Des pieds nickelés dangereux*, de Jean-Marcel Bouguereau <https://www.nouvelobs.com/opinions/20081112.OBS0408/sncf-des-pieds-nickeles-dangereux.html>

<sup>7</sup> <https://www.leparisien.fr/faits-divers/ultradroite-laurent-nunez-note-un-regain-de-la-mouvance-survivaliste-ou-supremaciste-03-01-2021-8417062.php>